

Quelles procédures pour aboutir aux travaux ?

Phase de terrain: Étude diagnostic par le Syndicat.

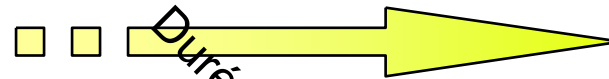
Conseils Techniques de la CATER au Syndicat durant toutes les procédures.

Montage des dossiers (DIG, Loi sur l'Eau)

Estimation des coûts

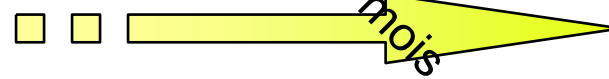
Consultation de l'ONEMA pour les ouvrages

Envoi des dossiers à la DDEA



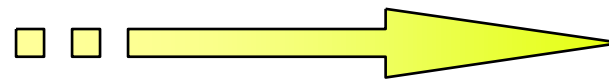
Avis technique de l'ONEMA

Enquête publique



Réunions publiques avec les riverains

Arrêté préfectoral déclarant les travaux d'Intérêt général



Demandes de subventions

Appel d'offres

Choix d'un prestataire

Signatures des Conventions de travaux avec les riverains

Réalisation des travaux
Surveillance et réception des travaux par les Techniciens